Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202602-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°0506202602

Séance du 05 juin 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
Présents : 11
Exprimés : 10

Date de la convocation : 01/06/2026
Date d'affichage :

Le 05 juin 2026 à 19 heures 14, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves
Etaient absents : DALMAT Pierre
Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire**

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux *(en attente de la nouvelle instruction)* ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame BOURDOULOUS Marie-Paule, Monsieur LE BRAS Jean-Yves, Madame DUBOURG née CHAMBRY Justine et Monsieur PRIGENT Gwénaël.

Le maire,
Claude LOZAC'H

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202602-DE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : Jean-Yves LE BRAS et Claude LOZAC'H

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus un délégué et 3 suppléants

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Yves LE BRAS : 1 voix
- Monsieur Claude LOZAC'H : 1 voix

Monsieur Claude LOZAC'H ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées : Fanny THOS, Stéphane GARION et Ludivine LE CLEC'H

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Le maire,
Claude LOZAC'H

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202602-DE

Ont obtenu :

- Fanny THOS : 10 voix
- Stéphane GARION : 10 voix
- Ludivine LE CLEC'H : 10 voix

MM. Fanny THOS, Stéphane GARION et Ludivine LE CLEC'H ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

Fait à Lohuec, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Le maire,
Claude LOZAC'H

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202602-DE